

La conférence a rejeté à une très faible majorité une proposition du Canada visant à ajouter dans le monde entier une bande de 100 kHz, entre 7 300 et 7 400 kHz, aux fréquences attribuées à ce service, alors que cette adjonction aurait permis de résoudre le problème. C'est pourquoi, en approuvant les Actes finals, le Canada se réserve le droit de répondre à certains de ses besoins de radiodiffusion en recourant à la bande des 7 300 - 7 400 kHz. Dans la mesure du possible, il respectera bien entendu les droits des administrations dont les services seront exploités conformément aux Actes finals de la Conférence administrative mondiale des radiocommunications (Genève, 1979).

X. Sixième Accord international sur l'étain

Conclu à Genève, le 26 juin 1981
Signé par le Canada à New York, le 29 avril 1982
La notification d'application provisoire du Canada a été déposée à New York, le 11 mai 1982.

XI. Convention internationale sur la recherche et le sauvetage (maritime, 1979)

Fait à Hambourg, le 25 avril 1979
L'instrument d'adhésion du Canada a été déposé à Londres, le 18 juin 1982.

XII. Protocole prorogeant au 31 juillet 1986 l'Arrangement concernant (le commerce international des textiles

Adopté à Genève, le 22 décembre 1981
En vigueur le 1^{er} janvier 1982
L'instrument d'acceptation du Canada a été déposé à Genève, le 12 juillet 1982.

XIII. Constitution de l'Organisation des Nations Unies pour le (développement industriel

Fait à Vienne, le 8 avril 1979
Signée par le Canada le 31 août 1982

XIV. Prorogation de l'Accord international de 1976 sur le café

Fait à New York, le 31 janvier 1976
Signé par le Canada le 30 juillet 1976
L'instrument de ratification du Canada a été déposé à New York, le 17 septembre 1976.
En vigueur provisoirement le 1^{er} octobre 1976

En vigueur définitivement le 1^{er} août 1977
La notification du Canada relative à l'acceptation de la prorogation de l'Accord du 1^{er} octobre 1982 au 30 septembre 1983, a été déposée à New York, le 30 septembre 1982.

XV. Protocole modifiant l'Accord sur le financement collectif de (certains services de navigation aérienne du Groenland et des îles (Féroé, fait à Genève le 25 septembre 1956

Fait à Montréal, le 3 novembre 1982
Signé par le Canada à Montréal, le 3 novembre 1982
En vigueur provisoirement le 1^{er} janvier 1983

XVI. Protocole modifiant l'Accord sur le financement collectif de (certains services de navigation aérienne d'Islande, fait à Genève (le 25 septembre 1956

Fait à Montréal, le 3 novembre 1982
Signé par le Canada à Montréal, le 3 novembre 1982
En vigueur provisoirement le 1^{er} janvier 1983

XVII. Actes finals de la Conférence internationale des télécommunications avec annexes

Fait à Nairobi, le 6 novembre 1982
Signé par le Canada à Nairobi, le 6 novembre 1982

XVIII. Convention des Nations Unies sur le droit de la mer

Fait à Montego Bay, le 10 décembre 1982
Signée par le Canada à Montego Bay

XIX. Accord portant création de la Banque africaine de développement, (tel qu'amendé

Fait à Khartoum, le 4 août 1963
En vigueur le 10 septembre 1964
L'instrument d'acceptation du Canada a été déposé à New York.

Réserves

En présentant l'instrument de ratification, le gouvernement du Canada a fait les réserves suivantes :

En ratifiant ledit Accord, le gouvernement du Canada, conformément au paragraphe 3 de l'article 64, se réserve le droit de percevoir une taxe sur tout traitement ou salaire versé par la Banque aux Canadiens, aux nationaux et aux résidents.